



COMMUNE DE MODANE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018

Compte rendu en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres présents : Jean-Claude RAFFIN – Nicole SELTZER - Thierry THEOLIER - Sabine CHEVALLIER - Aline CHIAPUSSO - Louis THOMAS - Christian FACON - Christian SIMON - René PERRI - Claude FRIQUET - Marie DA LAMA - Yannick TEYSSIER - Géraldine BOTTE - Sandrine JAMMES - Laurence PETINOT

Absents : Dominique MOREAU - Denis PASTEL - Angeline CROSEZ

Procurations : Gérard MASOCH à Thierry THEOLIER - Xavier LETT à René PERRI - Chantal RATEL à Sabine CHEVALLIER - Gabrielle GINDRE à Jean-Claude RAFFIN

Conseillers en exercice : 22

Quorum : 12

Présents : 15

Pouvoirs : 4

Votants : 19

Date de la convocation : 18 septembre 2018

Madame Nicole SELTZER a été élue secrétaire

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 23 juillet 2018.

1. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°2

Suite à un courrier de la Préfecture reçu le 21 juillet 2018 il est procédé à l'annulation partielle de la décision modificative votée lors du conseil municipal du 25 juin 2018 concernant le virement des crédits de l'opération 39 « Aménagement de sécurité » vers l'opération 35 « Bâtiments communaux ». En effet, les crédits de l'opération 39 étant des restes à réaliser, il convient d'expliquer les raisons pour lesquelles ils ne seront pas utilisés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative N°2 ci-dessous :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2315-35 : Bâtiments communaux	50 000 €			
D-2315-39 : Aménagement de sécurité		50 000 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	50 000 €	50 000 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	50 000 €	50 000 €		
TOTAL GENERAL		0.00 €		0.00 €

2. BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°3

La commune de Modane bénéficie au titre du Fonds Départemental d'Équipement des Communes (FDEC), d'une subvention de 51 000 € pour la restructuration de l'Hôtel de Ville. Cette somme doit être affectée sur l'opération 35 afin de compenser les dépenses prévues sur cette opération et le surcoût estimé à 20 000 € suite à l'analyse des offres.

Les restes à réalisés sur l'opération 39 « Aménagement de sécurité », qui avait été engagés pour le marché de travaux de la plage de dépôt du Saint Antoine, doivent être annulés et reportés sur une autre opération. En effet, suite au transfert de la compétence GEMAPI à la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise (CCHMV) depuis le 01 janvier 2018, la commune a réalisé uniquement la tranche ferme du marché. Les deux tranches conditionnelles restantes n'étant plus conformes au projet de travaux initial, elles ont été annulées et la CCHMV a relancé un nouveau marché.

Il est décidé d'affecter 50 000 € sur l'opération 35 afin de pouvoir réaliser les travaux d'isolation des sanitaires du camping municipal et d'effectuer un virement de crédit de l'opération 17 «Voirie et aménagement urbain Valfréjus» vers le chapitre 204 afin de pouvoir verser une subvention d'équipement à la Résidence Autonomie Pré soleil.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative N°3 ci-dessous :

DESIGNATION	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1323-35 : Bâtiments communaux				51 000 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				51 000 €
D-2041622 : CCAS – Bâtiments et installations		2 746 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		2 746 €		
D-2313-35 : Bâtiments communaux		51 000 €		
D-2315-17 : Voirie et aménagement urbain Valfréjus	2 746 €			
D-2315-35 : Bâtiments communaux		50 000 €		
D-2315-39 : Aménagement de sécurité	50 000 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	52 746 €	101 000 €	0 €	0 €
TOTAL INVESTISSEMENT	52 746 €	103 746 €	0 €	51 000 €
TOTAL GENERAL		51 000 €		51 000 €

3. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA RESIDENCE AUTONOMIE PRE SOLEIL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention d'équipement de deux mille sept cent quarante-six euros (2 746 €) à la Résidence Autonomie Pré Soleil pour financer l'installation de bornes WIFI dans tous les étages du bâtiment. Il est précisé que cette dépense sera imputée au chapitre 204 «Subvention d'équipement».

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents afférents.

4. OPAC DE LA SAVOIE: ALLONGEMENT DE LA DUREE DES EMPRUNTS GARANTIS

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la prolongation de 10 ans des prêts garantis consentis aux organismes HLM par la Caisse des dépôts et consignations (CDC), suite à la loi de finances entrée en vigueur au 1^{er} février 2018, fixant un nouveau calcul de l'Aide Personnalisée au Logement (APL) et instaurant une réduction de loyer de solidarité dont le coût est supporté par les bailleurs sociaux.

5. RENOUELEMENT DU CONTRAT D'INGENIEUR TERRITORIAL

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat de l'ingénieur territorial contractuel en poste (1^{er} grade du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux) à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018 et pour une durée de trois ans.

Il précise que l'agent recruté percevra une rémunération calculée par référence au 5^{ème} échelon du grade d'ingénieur territorial ainsi que les primes et indemnités suivantes :

- 13^{ème} mois en vigueur au sein de la collectivité sans condition d'ancienneté
- prime de service et de rendement prévue notamment par l'arrêté du 15 décembre 2009 : le montant individuel ne peut excéder le double du taux moyen.
- Indemnité spécifique de service prévue notamment par l'arrêté du 31 mars 2011 dans la limite du coefficient maximum applicable pour les ingénieurs territoriaux jusqu'au 6^{ème} échelon.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir avec l'agent recruté.

6. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE (CCHMV) APPLICABLES AU 31 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise applicables à compter du 31 décembre 2018.

7. PROJET D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE AU SYNDICAT MIXTE THABOR VANOISE (SMTV)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise au Syndicat Mixte Thabor Vanoise (SMTV) dans le but de transférer sa compétence « autorisée organisatrice de l'exploitation du service public des remontées mécaniques et du domaine skiable de La Norma » au Syndicat à compter du 1^{er} janvier 2019.

8. PROMOTION DE LA PRATIQUE DU SKI POUR LES JEUNES MODANAIS : NIVEAU DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU FINANCEMENT DES FORFAITS DE SKI – CONVENTION COMMUNE DE MODANE / SOGENOR

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant de la participation communale au financement des forfaits de ski des jeunes modanais (de l'année 2002 à 2013 incluse) à cent soixante-dix euros (170 €) par enfant.

De même, il approuve la convention à intervenir avec la SAEM SOGENOR et autorise Monsieur le Maire à la signer.

9. MARCHE DE NOËL 2018 : MODIFICATION DU TARIF DE LOCATION DES CHALETS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'organisation du Marché de Noël à Modane les 1^{er} et 02 décembre 2018 ainsi que la modification du tarif de location d'un chalet fixé à quatre-vingt euros (80 €).

Départ de M. Claude FRIQUET (21h25) qui donne procuration à M. Louis THOMAS

10. SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA) : CONVENTION DE FOURRIERE AU FORFAIT POUR CHIENS ERRANTS

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la nouvelle convention de fourrière à intervenir avec la SPA pour chiens errants ou trouvés en état de divagation.

Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

11. ANIMATION DU SITE S 37 (MASSIF DU MONT THABOR) NATURA 2000 – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'animation générale du site Natura 2000 S37, pour l'année 2019, ainsi que le plan de financement prévisionnel ci-dessous, dont le coût d'objectif s'établit à seize mille cent trente-cinq euros et quatre-vingt-dix-huit centimes toutes taxes comprises (16 135.98 € TTC) :

Cout d'objectif TTC	16 135.98 €
Financement	
Etat (MEDDE) Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie	8 067.99 €
UE (FEADER)	8 067.99 €

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter le concours financier de l'Etat (MEDDE) et de l'Union Européenne (FEADER) dans le cadre de cette affaire et à signer tous les documents afférents.

12. PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION PAR L'ARC SUR LES 18 COMMUNES ENTRE PONTAMAFREY-MONTPASCAL ET AUSOIS - AVIS SUR LE PROJET

A l'issue d'un long débat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 1 contre (M. Thierry THEOLIER) :

- **Donne un avis favorable** au projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Arc entre les 18 Communes de Pontamafrey-Montpascal et Aussois, tel que proposé par les services de l'Etat.
- **S'Inquiète**, comme il l'a été signalé aux services de l'Etat au cours de la réunion publique du 16 juillet 2018, des projets à venir en amont, notamment du rehaussement « provisoire » de la digue de l'Arc dans le secteur des Moulins, qui supprimera la zone de respiration de la rivière et augmentera les risques dans la traversée de Modane (incertitude dans la durée).

13. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le conseil municipal du 23 juillet 2018 :

- ✎ Attribution d'un marché de travaux : aménagement de quatre dessertes pastorales sur l'AFP du Lavoir à la société MAURO MAURIENNE SAS, Le Collombet, 73660 La Chapelle
- ✎ Attribution du Lot 1 - Démolitions et Maçonnerie du marché de travaux «Réhabilitation et mise en accessibilité handicapés de la Mairie de MODANE» à la société Paul LACROIX - Rue Clément Ratel - 73300 Saint Jean de Maurienne
- ✎ Attribution du Lot 2 – Menuiseries extérieures et vitrerie du marché de travaux «Réhabilitation et mise en accessibilité handicapés de la Mairie de MODANE» à la société « 3D Dock » - 968 route des Iles - 73210 AIME
- ✎ Renonciation au droit de préemption sur la vente par M. Laurent BIANCHI de son bien cadastré section F 2517 – 2520 – 2523 – 2527 - 2529 – lot 83 - Résidence Les Chalets du Thabor – station de Valfréjus au profit de M. et Mme Bernard MANOHA
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par M. Nicolas BOMBEAUX et Mme Géraldine BOLOGNA de leur bien cadastré section C n°1237 - rue du Presbytère à MODANE au profit de M. Vincent FORT
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par M. Hubert DAGHE de son bien cadastré section A n°1443 – rue de Chavières à MODANE au profit de M. et Mme Horacio PIRES DA CRUZ
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par M. et Mme Jean-François OLIVETTO de leur bien cadastré section A n°3532 et 3144 – avenue Emile Charvoz au profit de Mme Florence MILLOT
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par la SCI LES QUATRE L de son bien cadastré section C n°2747 – rue Gambetta à MODANE au profit de M. Lionel LATHOUD
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par la société VALDUFS de son bien cadastré section F 1721 - 1733 - 1735 - 1738 – 2262 - lots 29 et 51– Résidence Le Charmaix – station de Valfréjus au profit de M. et Mme Christian CHICOT
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par la société WASHINGTON GROUPE de son bien cadastré section F 2256 – lots 1 et 5 - Résidence Les Mélézets 2 – station de Valfréjus au profit du Syndicat des copropriétaires Les Mélézets 2
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par M. et Mme Joël TOLLET de leur bien cadastré section F 2489 - 2596 – 2595 - lot 9 - Résidence Le Petit Arrondaz – station de Valfréjus au profit de M. et Mme Rodolphe VERNEUIL
- ✎ Renonciation au droit de préemption urbain sur la vente par la SCI «La Rizerie de la Savole» de son bien cadastré section C n°3362 – 120 Route de Bardonnèche à MODANE au profit de la SEM «Pompes Funèbres de Chambéry et des Communes associées»
- ✎ Attribution du Lot 3 – Menuiseries Intérieures du marché de travaux «Réhabilitation et mise en accessibilité handicapés de la Mairie de MODANE» à l'entreprise TRIVERO – 21 Grande Rue – 73140 SAINT-MICHEL DE MAURIENNE.
- ✎ Attribution du Lot 4 – Cloisons sèches, isolation du marché de travaux «Réhabilitation et mise en accessibilité handicapés de la Mairie de MODANE» à l'entreprise ROCCHIETTI – 186 rue Clément Ratel - 73300 SAINT-JEAN DE MAURIENNE
- ✎ Attribution du Lot 5 – Chauffage, plomberie, sanitaire, ventilation, du marché de travaux «Réhabilitation et mise en accessibilité handicapés de la Mairie de MODANE» à l'entreprise COHENDET - 254 route de Saint-Martin - 73130 LA CHAMBRE
- ✎ Attribution du Lot 6 – Electricité - courants faibles du marché de travaux «Réhabilitation et mise en accessibilité handicapés de la Mairie de MODANE» à l'entreprise Jean DOMPNIER et Fils - ZA Les Glaires – 73300 SAINT-JEAN DE MAURIENNE
- ✎ Attribution du Lot 7 – Faux plafonds du marché de travaux «Réhabilitation et mise en accessibilité handicapés de la Mairie de MODANE» à l'entreprise SONZOGNI – ZI du Parquet – Rue des Encombres – 73300 SAINT-JEAN DE MAURIENNE
- ✎ Attribution du Lot 8 – Revêtements de sols collés – faïences du marché de travaux «Réhabilitation et mise en accessibilité handicapés de la Mairie de MODANE» à l'entreprise ISER'SOL – ZA Le Contin – 73240 SAINT-GENIX SUR GUIERS
- ✎ Attribution du Lot 9 – Béton ciré du marché de travaux «Réhabilitation et mise en accessibilité handicapés de la Mairie de MODANE» l'entreprise DEVIL'RENOV – 41 bis rue des Mazurières – 92500 RUEIL MALMAISON
- ✎ Attribution du Lot 10 – Peintures - revêtements muraux du marché de travaux «Réhabilitation et mise en accessibilité handicapés de la Mairie de MODANE» à l'entreprise RIERA – 3 route de la Pysse – 73000 BARBERAZ

- ✎ Attribution du Lot 11 – Elévateur du marché de travaux «Réhabilitation et mise en accessibilité handicapés de la Mairie de MODANE» à l'entreprise JEAN LEON ELEVATION – Les Drevets – 73470 MARCIEUX.

Après un dernier tour de table, la séance est levée à 22h11.

A Modane, le 08 octobre 2018

La Secrétaire de séance,

Nicole SELTZER



Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN



